

## Charte des examens et épreuves de contrôle continu

Pour garantir des conditions de travail correctes et équitables lors des examens et épreuves de contrôle continu, les étudiant(e)s s'engagent à respecter les règles suivantes établies par l'UFR de Mathématiques :

- Justifier de son identité au moyen de sa **carte d'étudiant(e) à jour** ou, à défaut, d'une **pièce d'identité officielle avec photo** (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire). La carte Navigo n'est pas acceptée. En cas de doute, la personne en charge de la surveillance peut imposer à l'étudiant(e) de venir prouver son identité dans les jours suivants, sans quoi l'étudiant(e) sera considéré(e) comme absent(e).
- Lorsque l'emploi du temps des cours le permet, se présenter **15 minutes en avance** à l'épreuve. En cas de retard, l'accès à l'épreuve peut être refusé.
- Respecter les indications de la personne en charge de la surveillance concernant l'entrée dans la salle et le placement dans celle-ci. Cette dernière peut imposer des changements de place à tout moment et prendre **une photographie de la salle**, qui ne sera pas publiée, mais pourra être utilisée en cas d'incident pour vérifier la disposition et l'identité des étudiant(e)s.
- **Déposer ses affaires (sac, manteau, etc.) à l'endroit indiqué par la personne en charge de la surveillance** (généralement à l'avant ou sur les côtés de la salle).
- Téléphones, montres connectées, et autres dispositifs communicants sont **éteints** et dans les sacs. **Avoir à sa portée un appareil communicant, même éteint, est considéré comme une fraude.**
- Ne garder à sa place que de quoi écrire, sa carte d'étudiant(e) ou pièce d'identité, éventuellement une montre, horloge ou réveil non connecté, un encas et une boisson. **Tout autre objet (en particulier, calculatrice ou document) est interdit sauf si explicitement autorisé.**
- **Ne jamais regarder une copie autre que la sienne, ni communiquer avec un(e) autre étudiant(e)** durant l'épreuve, quel que soit le motif.
- **Durant la première heure, ne pas quitter la salle**, même provisoirement, et même en cas de copie blanche. Ensuite, les sorties se font sur demande et selon les instructions de la personne en charge de la surveillance.
- **Lever la main** pour s'adresser à la personne en charge de la surveillance (pour poser une question, demander une feuille, aller aux toilettes, etc.). Cette dernière est en droit de refuser de répondre aux questions sur le contenu de l'épreuve.
- **Durant les 15 dernières minutes**, rester assis en silence et attendre le ramassage des copies à la fin de l'épreuve.
- **Arrêter d'écrire immédiatement lorsque la fin de l'épreuve est annoncée.** Aucune exception n'est faite pour écrire son nom ou numéroter les pages ; ceci doit être fait avant la fin du temps imparti.
- **Suivre les indications du surveillant pour le rendu des copies.** Après avoir rendu sa copie, attendre en silence l'autorisation de partir.

Rappel : tout manquement au règlement, et tout comportement nuisant au bon déroulement de l'épreuve, y compris avant la distribution des sujets et après le rendu des copies, fera l'objet d'un procès verbal transmis à la commission de discipline. Les sanctions peuvent de plus aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur (cf. [art. R811-36 du code de l'éducation](#) et [Règlement des examens et des jurys de l'Université Paris Cité](#)). Les complices peuvent aussi être sanctionnés.